



Vote du Plan d'Actions suite à l'ASO : NON pour le SNPA

Comme le SNPA vous en a régulièrement tenu informés, une importante négociation s'est tenue tout au long de ces derniers mois entre les organisations syndicales et la Direction pour tenter de trouver des réponses concrètes et concertées aux difficultés identifiées par l'audit socio-organisationnel. Capital Santé soulignait notamment : *« l'absence d'un plan d'actions significatif à la suite de l'audit pourrait contribuer à accroître les risques et troubles psychosociaux déjà fortement présents dans l'établissement ».*

De ces 16 réunions (dont 15 ont été consacrées à un document d'orientations pour un plan d'actions et 1 seulement à la formulation d'un plan d'actions), nous aboutissons à un catalogue de bonnes intentions. Cependant les actions fortes, concrètes, mesurables rapidement par les personnes, nécessaires à réinstaurer de la confiance manquent toujours à l'appel concernant la Communauté Administrative.

En outre, ce document fait un amalgame intolérable entre les travaux conduits suite à l'audit socio organisationnel et la Résolution n° 09 du 27.06.2013 conduisant à une baisse différenciée des effectifs à l'ONF pour les 700 postes concernés. Diminution dont nous entrevoyons déjà quelles catégories et secteurs d'activités la Direction entend fortement impacter. Lors du Conseil d'Administration de juin, le SNPA a voté contre cette résolution.

Concernant plus particulièrement l'adoption de nouveaux outils et périphériques informatiques dont toutes les parties reconnaissent aisément l'inadaptation et la lourdeur (Teck, SIRH, Pam...), la Direction ne trouve d'autre remède que de perdurer dans les démarches engagées au regard des millions déjà engloutis. Les outils qui devaient, à son sens, permettre une dilution du soutien au niveau des personnels de terrain et notamment des agents patrimoniaux, obligent à faire appel au soutien pour assurer toutes les opérations de saisie afférentes, maintenant ainsi les gestionnaires administratifs au rang de simples opérateurs de saisie. Quelle gabegie !!!

Enfin, le SNPA n'oublie pas que des engagements précédents pris n'ont pas été tenus : pour exemples, et bien qu'inscrit dans un projet d'Etablissement pour la période 2006-2011, le développement du SA+ ou encore l'analyse des missions des Adjointes Administratives dans le cadre d'une politique de promotion en B, attendue depuis près de deux ans. Le SNPA est, de ces faits, plus que méfiant sur l'aboutissement réel de certains points contenus dans ce plan d'actions car certains d'entre eux vont nécessiter de nouveaux temps de discussions, avec le risque que la force d'inertie ne leur permette pas de voir le jour.

Dans ces conditions, c'est un vote négatif que le SNPA entend faire valoir pour ce document d'orientation et plan d'actions, même si certaines mesures ou intentions recueillent un avis plutôt favorable lorsqu'elles vont dans le sens de la reconnaissance des gestionnaires administratifs.

D'ailleurs le SNPA, tout au long de ces négociations, a défendu la place du soutien, mis en exergue le malaise des gestionnaires administratifs, les attentes fortes en terme de reconnaissance et de parcours professionnels.

Le SNPA n'a eu de cesse notamment, de réclamer une redéfinition des métiers, de conduire des formations correspondantes de manière à répondre aux exigences d'évolution et d'enjeux d'avenir de l'Etablissement, de renforcer la notion de référents dans les différents domaines du soutien et lui donner sa juste et noble place au sein et au service de la production.

Le SNPA, pour les nouvelles négociations qui s'ouvrent, restera force de propositions dans la lignée de la politique qu'il s'applique à conduire et demande, d'ores et déjà, l'application :

- d'une analyse des missions des Adjointes et Secrétaires Administratives avec, dans la foulée, un plan d'évolution rapide.
- Un respect strict des règles de gestion et une application sans contournement des textes.
- l'utilisation des retours catégoriels en faveur aussi des Adjointes et Secrétaires Administratives.
- l'ouverture de concours dans le corps de SA et Attachés pour un nombre de postes qui soit significatif.
- La facilitation et l'accompagnement des parcours professionnels : incitation à la formation, reconnaissance, etc.

Le SNPA combat les suppressions de postes et son application différenciée car sans soutien il n'y a pas de production.

Le 24 septembre 2013